

CALENDRIER DE LA SESSION 2010

20 Janvier au 20 mars 2010

Aller sur www.admission-postbac.fr, ouvrir un dossier d'inscription, saisir ses vœux de poursuite d'études par ordre de préférence **36 vœux maximum** (classes préparatoires, BTS, IUT, Licence, Ecoles...)

2 avril 2010

Date limite d'envoi des dossiers « papier » de candidature aux établissements

20 janvier au 4 juin 2010

Possibilité de modifier l'ordre de ses vœux jusqu'au 4 juin.
Début avril, les candidats bacheliers des établissements français de l'étranger qui ont formulé un vœu pour une L1 sans capacité limitée reçoivent une proposition d'admission.

5 mai au 10 mai 2010

Vérifier que les établissements destinataires ont bien reçu le(s) dossier(s) de candidature

À partir du 10 juin 2010

Se rendre sur www.admission-postbac.fr pour prendre connaissance et répondre aux propositions d'admission

1ère phase : du 10 juin à partir de 14 heures jusqu'au 13 juin 14 heures

2ème phase : du 24 juin à partir de 14 heures jusqu'au 27 juin 14 heures

3ème phase : du 15 juillet à partir de 14 heures jusqu'au 18 juillet 14 heures

Si le candidat accepte la proposition d'admission qui lui est faite, la procédure s'arrête.

Il procédera ensuite à son inscription administrative auprès de son établissement d'accueil.

Du 25 juin au 30 septembre

Procédure complémentaire :

elle concerne les candidats qui n'ont pas eu de proposition d'admission en procédure normale et les retardataires qui ont oublié de formuler des vœux avant le 20 mars.

Début septembre :

les candidats retenus sur une formation sous statut scolaire et en attente de contrat pour une formation en apprentissage mieux classée dans leurs vœux, s'inscrivent définitivement en formation sous statut scolaire. Ils pourront, s'ils signent un contrat d'apprentissage, se réorienter au cours du premier trimestre.